



LA CHAUX-DE-FONDS

concours pour le réaménagement de la place de la Gare



rapport du jury

GEA valloirton et chanard SA
architectes - urbanistes FSU
rue de bourg 28
CP 6326 1002 Lausanne
tél + 41 21 310 01 40
fax + 41 21 310 01 49
info@geapartners.ch
www.geapartners.ch

O

sommaire

1. Informations générales
 - 1.1 Organisation du concours
 - 1.2 Préparation et secrétariat du concours
 - 1.3 Genre de concours et type de procédure
 - 1.4 Conditions de participation
 - 1.5 Composition du jury
 - 1.6 Inscriptions au concours
2. Problèmes posés aux concurrents
 - 2.1 Objectifs généraux
 - 2.2 Particularités du site
 - 2.3 Constructions planifiées
3. Déroulement du jugement
 - 3.1 Délibérations
 - 3.2 Projets remis
 - 3.3 Examen préalable
 - 3.3.1 Recevabilité au jugement
 - 3.3.2 Recevabilité à la répartition des prix
 - 3.4 Visite du site
 - 3.5 Examen et analyse des projets
 - 3.6 Premier tour d'élimination
 - 3.7 Deuxième tour d'élimination
 - 3.8 Analyse économique des projets
 - 3.9 Tour de confirmation
4. Classement et attribution des prix
5. Conclusions et recommandations du jury
 - 5.1 Conclusions
 - 5.2 Recommandations
6. Propriété des projets
7. Divers
8. Approbation du jury
9. Levée de l'anonymat
 - 9.1 Projets classés et primés
 - 9.2 Projet non classés
10. Critiques des projets



1

informations générales

1

1.1 Organisation du concours

La Commune de La Chaux-de-Fonds est l'organisateur et le maître de l'ouvrage du concours, en collaboration avec les TRN et VITEOS pour la mise en œuvre des travaux.

1.2 Préparation et secrétariat du concours

L'organisation de la procédure, ainsi que les gestions administrative et technique du concours, sont assurées par le bureau GEA à Lausanne.

Secrétariat du concours : GEA Vallotton et Chanard, architectes-urbanistes FSU, Lausanne

1.3 Genre de concours et type de procédure

Il s'agit d'un concours de projets en procédure ouverte à un degré, selon le règlement SIA 142 (édition 2009) de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Ce concours est, en outre, régi par les dispositions légales suivantes :

Prescriptions internationales

- a. accord du 15 avril 1994 sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC/WTO);

Prescriptions nationales

- a. loi fédérale du 6 octobre 2005 sur le marché intérieur (LMI);
- b. normes, règlements et recommandations SIA en vigueur ;
- c. normes suisses SN 521 500, mesures à prendre pour construire sans obstacles, éd. SIA 500, 2009 ;
- d. normes en vigueur de l'association suisse des professionnels de la route et des transports ;

Prescriptions inter-cantoniales

- a. accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) révisé du 15 mars 2005 ;
- b. accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994;
- c. prescriptions de l'association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie ;

Prescriptions cantonales neuchâteloises

- a. loi cantonale sur les marchés publics du 23 mars 1999 (LCMP);
- b. loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) du 2 octobre 1991 (état 01.01.2006) ;
- c. loi sur la protection des biens culturels du 27 mars 1995 (état 01.01.2007) ;
- d. règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr.) du 16 octobre 1996 (01.09.2006)

Prescriptions communales

- a. plan d'aménagement de la commune de La Chaux-de-Fonds (PRAC) du 11 août 1999.

1.4 Conditions de participation

Le concours est ouvert aux groupes multidisciplinaires formés obligatoirement d'un(e) architecte (ou groupement d'architectes) pilote du groupe, et d'un(e) architecte-paysagiste (ou groupement d'architectes-paysagistes) établi-e-s en Suisse ou dans un pays signataire de l'accord OMC sur les marchés publics du 15.04.1994. Les équipes peuvent consulter et s'octroyer les services d'autres spécialistes. Aucun des candidats ni aucun de leurs collaborateurs ne doivent se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Sont exclues du concours :

- toute personne employée par le maître de l'ouvrage, un membre du jury ou un spécialiste-conseil cité dans le programme du concours ;
- toute personne proche parente ou en relation de dépendance ou l'association professionnelle avec un membre du jury ou un spécialiste-conseil cité dans le programme du concours ;
- toute personne ayant participé à la préparation du concours.

Les architectes doivent répondre à l'une des deux conditions nécessaires, mais suffisantes suivantes :

- a) être titulaire d'un diplôme d'architecte d'une des Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne ou de Zurich, de l'Institut d'architecture de Genève (EAUG ou IAUG), de l'Académie d'architecture de Mendrisio, de l'une des hautes écoles spécialisées (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence; être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) en tant qu'architecte au niveau A ou B (ou à un registre étranger équivalent);
- b)

Les architectes-paysagistes doivent répondre à l'une des deux conditions nécessaires, mais suffisantes suivantes :

- a) être titulaire d'un diplôme d'architecte-paysagiste d'une des hautes écoles spécialisées (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence; être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) en tant qu'architecte-paysagiste au niveau A ou B ou à un registre étranger équivalent ;
- b)
- c) être membre de la Fédération suisse des architectes paysagistes FSAP ou d'une association étrangère reconnue équivalente.

1.5 Composition du jury

Président	Bruno Marchand , architecte EPFL/FAS/SIA/FSU
Membres	Marco Rampini , architecte EPFL/FAS Renato Salvi , architecte EPFL/FAS/SIA Laurent Essig , architecte-paysagiste et professeur HES – urbaniste FSU Laurent Kurth , président et directeur de l'urbanisme de la Ville de La Chaux-de-Fonds Nicolas Vuilleumier , géographe, responsable des aménagements urbains, Ville de La Chaux-de-Fonds Denis Clerc , architecte EPFL/SIA, architecte communal, Ville de La Chaux-de-Fonds Jean-Marc Vallotton , architecte FSU/SIA
Membres suppléants	Philippe Carrard , urbaniste, Ville de La Chaux-de-Fonds Jean-Claude Turtschy , ingénieur, Ville de La Chaux-de-Fonds
Experts	Patrick Niggli , ingénieur civil HES SIA Joseph Mucaria , chef de la voirie Blaise Fivaz , responsable SDP Service du domaine public Jean-Michel von Kaenel , directeur TRN Yves Jacot , architecte EPFL, représentant CFF
Secrétaire	Renée Etienne

Le jury a approuvé le Programme et Règlement en date du 18 août 2010 pour le lancement du concours le 7 septembre 2010. Il a transmis ses réponses aux 54 questions anonymes des concurrents le 29 septembre 2010.

1.6 Inscriptions au concours

L'organisateur a enregistré 13 inscriptions.

2 problèmes posés aux concurrents

2.1 Objectifs généraux

En raison de la position stratégique de la place de la Gare au centre ville et forte de son inscription au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, la Ville souhaite faire de la place de la Gare une véritable entrée. Son réaménagement doit faire l'objet d'une réflexion attentive qui intègre les problématiques liées à l'espace public, à la mobilité, aux usages et au patrimoine bâti. Les concurrents seront menés à :

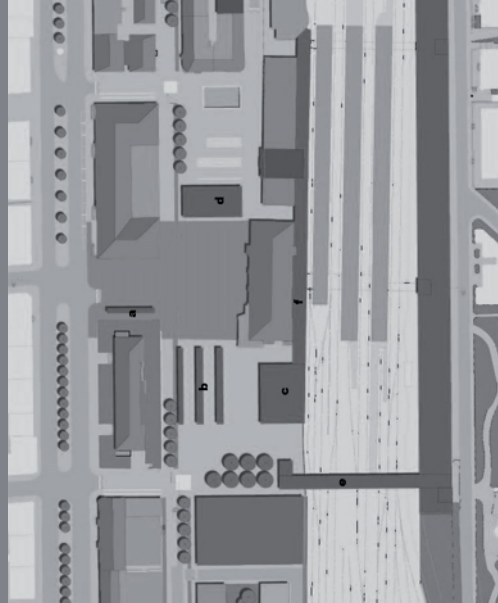
- dessiner l'espace public de la gare en tant que porte d'entrée de la ville ;
- reconnaître la mémoire du lieu et l'identité du territoire ;
- assurer la perméabilité de la place avec son environnement et son rôle dans la ville ;
- assurer une cohérence d'aménagement et de liaison avec le futur quartier Le Corbusier ;
- fluidifier le passage entre les espaces, les bâtiments et les lieux ;
- rendre lisible, de façon diurne et nocturne, la spatialité et le fonctionnement de la place ;
- sécuriser la plateforme de rencontre des différents modes de déplacement, des utilisateurs et des liaisons ;
- garantir la cohabitation et l'interaction entre les différents usagers ;
- permettre une lecture d'unité de la place et de ses aménagements.

2.2 Particularités du site

Le réaménagement de la place de la Gare est rendu nécessaire par la multitude de flux à organiser et optimiser. Les différents usages doivent aussi être pris en compte. Multifonctionnelle, la gare n'est pas seulement un lieu de transit, elle est aussi un lieu d'attente, de consommation, de travail et de détente. Cette réorganisation passe notamment par la mise en cohérence de l'espace public, notamment par le traitement de la signalétique et du mobilier urbain.

2.3 Constructions planifiées

- a. le couvert à deux roues
- b. les quais destinés au bus TRN
- c. le bâtiment TRN
- d. le couvert à multiples usages (attente taxi, parking deux-roues, etc.)
- e. la passerelle
- f. la liaison piétonne, couverte le long du mur de soutènement, comprenant un couvert pour les deux-roues.



3

déroulement du jugement

5

3.1 Délibérations

Le jury siège en plenum les 20 et 21 décembre 2010, Place de la Gare 4 à La Chaux-de-Fonds pour examiner, juger et classer les propositions des concurrents.

Le jury définit d'emblée la procédure du déroulement de ses travaux, qui est mentionnée en tête des chapitres du présent rapport. Il s'engage à respecter l'aspect confidentiel des débats.

3.2 Projets remis

Au total, l'organisateur a reçu douze projets sur les treize inscriptions enregistrées. Les dix projets arrivés dans les délais ont été numérotés et accrochés pour le jugement. Ils portent les devises suivantes :

No 01	Verte traverse
No 02	Boogie Woogie
No 03	2 Charles²
No 04	Rendez-vous 16^{oo} place de la Gare
No 05	Air
No 06	La bonne place
No 07	Exit numma...
No 08	Wunderbaum
No 11	Damien
No 12	On the Rocks

3.3 Examen préalable

L'examen préalable visant à contrôler le respect du Règlement et programme selon l'art. 15.1 du Règlement SIA 142 a été effectué par le bureau GEA. Le procès-verbal qui en a été tiré est remis au jury. Il en ressort les décisions suivantes :

3.3.1 Recevabilité au jugement

Conformément à l'art. 19.1 lettre a du Règlement SIA 142, le jury, à l'unanimité, exclut du jugement les deux projets adressés hors délai et qui, par conséquent, n'ont pas été exposés.

No 09 Jardin d'hiver

No 10 Kiss & Ride

Les dix autres projets, à l'unanimité du jury, sont admis au jugement.

3.3.2 Recevabilité à la répartition des prix

Le projet No 5 Air s'écarte des dispositions du programme en ne proposant pas un bâtiment spécifique pour les TRN au sud de la place. Le jury, à l'unanimité, l'exclut de la répartition des prix, conformément à l'art. 19.1b du Règlement SIA 142.

A l'unanimité, le jury admet à la répartition des prix les neuf projets restants, bien que la plupart d'entre eux ont pris certaines libertés dans l'interprétation du cahier des charges ; ces écarts sont cependant considérés comme mineurs.

3.4 Visite du site

Le jury effectue une visite du site en cours de jugement.

3.5 Examen et analyse des projets

Le jury prend connaissance des dix projets admis au jugement sur la base des considérations de l'examen préalable. Il effectue ensuite une analyse détaillée des projets en fonction des critères de jugement :

- Qualités urbanistiques et spatiales : cohérence et adéquation des propositions de l'espace public compte tenu de la situation spécifique de la place de la Gare et de ses abords.
- Relation entre espace bâti et espace non bâti : traitement des interactions entre l'espace public, les édifices existants et les éventuels volumes proposés.
- Qualité des aménagements : traitement de l'éclairage, des revêtements et du mobilier urbain.
- Gestion de la mobilité : cohérence dans la gestion des flux des différents usagers (piétons, deux-roues, transports publics, véhicules).
- Evaluation financière.

3.6 1er tour d'élimination

Suite à l'examen général des projets, le jury effectue un premier tour d'élimination et, à l'unanimité, décide d'éliminer les trois projets suivants :

No 04 **Rendez-vous 16^{oo} place de la Gare**

No 08 **Wunderbaum**

No 12 **On the Rocks**

3.7 2e tour d'élimination

Lors d'une analyse plus détaillée des sept projets restants, à l'unanimité, le jury décide d'éliminer les deux projets suivants :

No 03 **2 Charles²**

No 06 **La bonne place**

3.8 Analyse économique des projets

Le jury prend connaissance de la notice sur l'évaluation technique de l'approche financière des projets. Il en ressort que, a priori, plusieurs projets seraient plus coûteux que le cadre financier établi au préalable, à part le projet No 05 AIR et le No 07 EXIT NUMA qui, a priori, seraient conformes. Cette approche financière s'est basée sur une interprétation succincte des projets : le jury considère donc qu'elle doit être prise avec des réserves et que ces considérations-là doivent faire l'objet d'un approfondissement ultérieur.

3.9 Tour de confirmation

Avant de procéder au classement définitif, le jury passe en revue tous les projets admis au jugement et, à l'unanimité, confirme ses décisions. Il rédige une critique pour chaque projet admis au jugement.

4

classement, prix et mentions

A l'unanimité, le jury décide du classement et de l'attribution de la mention et des prix suivants :

1er rang – 1ère mention – projet No_05 Air – CHF 40'000.00.-

2e rang – 1er prix – projet No_07 Exit numa... – CHF 34'000.00 -

3e rang – 2e prix – projet No_02 Boogie Woogie – CHF 28'000.00 -

4e rang – 3e prix – projet No_11 Damien – CHF 24'000.00 -

5e rang – 4e prix – projet No_01 Verte traverse – CHF 20'000.00 -

5 conclusions et recommandations du jury

5.1 Conclusions

A l'issue du jugement du concours, le jury se plait à reconnaître le travail important et la qualité des réflexions des concurrents. La diversité des projets confirme l'intérêt de l'ouverture d'un concours pour le réaménagement de la place de la Gare à La Chaux-de-Fonds.

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier la poursuite de l'étude aux auteurs du projet classé au premier rang, No 05 Air, en vue de sa réalisation.

5.2 Recommandations

En outre, le jury émet une série de recommandations au maître de l'ouvrage, suscitées par l'examen des projets et les discussions en plenum :

- Compléter ou revoir le traitement de la passerelle et son lien avec le premier bâtiment en Ouest de la place, y compris en envisageant une mise en concurrence ultérieure concernant son traitement architectural.
- Reconsidérer avec les CFF l'implantation du programme du bâtiment TRN à l'intérieur de la gare, ainsi que le remaniement des fonctions qu'il accueille.
- Etudier aussi les synergies possibles entre le programme du bâtiment TRN et les occupations existant autour de la gare.
- Envisager toutefois l'éventualité d'un édicule destiné aux besoins de l'exploitation des TRN en ouest du bâtiment de la gare.
- Prolonger la réflexion sur la question des niveaux et des pentes dans le souci de régler les raccords à l'existant et notamment au bâtiment A du plan spécial Le Corbusier.
- Reconsidérer l'implantation sur la place des différents couverts pour éviter les emprises foncières sur des fonds privés et les conflits entre les flux des bus et des piétons.
- Accorder au traitement des couverts une attention particulière de façon à assurer une réalisation aussi fine que suggérée par le rendu du projet
- Réorganiser le stationnement pour minimiser les risques de conflit entre les différents utilisateurs du secteur est de la place.
- Prévoir de confiner l'espace dévolu à la circulation et au stationnement des véhicules pour éviter leur dispersion sur l'ensemble de la place.
- Réévaluer la pérennisation des arbres existants à la lumière des travaux envisagés à proximité et évaluer leur remplacement.
- Supprimer la référence à Numa-Droz sur la place (le monument sera réimplanté à un autre endroit de la ville pour tout ou partie).
- Maintenir la fontaine de Léon Perrin à son emplacement.
- Intégrer dans la réflexion le guidage des personnes déficientes visuelles.

6 propriété des projets

Les droits d'auteurs sur les projets restent propriété des participants. Les documents relatifs aux projets primés ou recevant une mention deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Les autres projets seront repris par leurs auteurs dès le 9 mars 2011 au Service d'urbanisme, Passage Léopold-Robert 13, La Chaix-de-Fonds.

Les concurrent-e-s seront informé-e-s par écrit des résultats du concours. Ceux-ci seront publiés dans la presse suite à une conférence de presse.

L'ensemble des projets admis au jugement fera l'objet d'une exposition publique du 9 au 23 février 2011, à La Chaux-de-Fonds, place de la Gare 4 (entrée par le sud du bâtiment, en haut des escaliers métalliques). Le vernissage de l'exposition aura lieu le 8 février 2011, à 20h00. Les noms des auteurs de tous les projets admis au jugement seront portés à la connaissance du public.

Le rapport du jury sera remis à tous les concurrents.

Après lecture du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.
La Chaux-de-Fonds, le 21 décembre 2010.

Président

Bruno Marchand



Membres

Marco Rampini



Renato Salvi



Laurent Essig



Laurent Kurth



Nicolas Vuilleumier



Denis Clerc



Jean-Marc Vallotton,

Membres suppléants

Philippe Carrard



Jean-Claude Turtschy

9

levée de l'anonymat

Le jury lève l'anonymat en prenant connaissances des noms des auteurs des projets. Il vérifie que les conditions d'admission sont respectées.

9.1

Projets classés, mentionné et primés

1er rang – 1ère mention – projet No_05 Air – CHF 40'000.00.-

Architectes	Frundgallina SA , Neuchâtel
Paysagistes	Paysagestion SA , Neuchâtel
Ingénieurs	Julie Imholz & Olivier Lasserre GVH SA , Saint-Blaise Jacques L'Eplattenier & Pierre Gorgé

2ème rang – 1er prix – projet No_07 Exit Numa – CHF 34'000.00 -

Architectes	Evard+Fahrny architectes SA , La Chaux-de-Fonds Maison d'Art'chitecture Serge Gard, Fenin Brice Polomé & Frédéric Donzé
Paysagistes	Verzone Woord Architectes , Rougemont Craig Verzone Simon Schmid & Gian Carlo Eggmann

3e rang – 2e prix – projet No_02 Boogie Woogie – CHF 28'000.00 -

Architectes	A&A Atelier d'Architecture , La Chaux-de-Fonds Stéphane Horni & Suzanne Kausler
Paysagistes	Sébastien Barbat, Gaël Maradan & David Ricchiuto Bio-Conseils SA , Neuchâtel Gaël Muller
Ingénieurs	North + Perret SA , Neuchâtel Michel Tripet

4e rang – 3e prix – projet No_11 Damien – CHF 24'000.00 -

Architectes	Lüscher Architectes SA , Lausanne Rodolphe Lüscher
Paysagistes	Pham Thi Hoang Vy & Jens Jaschek Lüscher Architectes SA , Lausanne Martin Gauthier

5e rang – 4e prix – projet No_01 Verte traverse – CHF 20'000.00 -

Architectes	Galletti & Matter Architecte , Lausanne Claude & Anne-Marie Matter Galletti Jean Dal Borgo
Paysagistes	Jean-Jacques Borgeaud , Lausanne
Ingénieurs	MP Ingénieurs Conseils SA , Crissier

Projet No_06 La bonne place

Architectes	Jacob Tigges Architecte , Berlin Milla & Jakob Tigges
Paysagistes	Milan Bogovac, Max Stiegelmeier, Jonas Tratz & Gabriel Ruiz-Larrea
	Man Made Land , Berlin Alexandre Mellier
	Christian Bohne & Anna Lundquist

Projet No_03 2 Charles2

Architectes	Fovea architectes sàrl , Neuchâtel François Comte
	Pierre Sandoz & Jérémy Binder
	Sabine Girardin
Paysagistes	Pascal Heyraud , Neuchâtel Pascal Heyraud
	Giulia Vanni & Alexandre Gremaud
Ingénieurs	Adequat , Neuchâtel Georges Comte
Eclairagiste	François Gschwind , Lyon

Projet No_04 Rendez-vous 16° place de la Gare

Architectes	GMS Architectes, Neuchâtel Claude Schorderet, Helen Iuliani & Cendrine Affolter
Paysagistes	Piagenista , Peseux Jacquelin Piaget
Ingénieurs	ec-architectes , Neuchâtel Samir Chennit

Projet No_08 Wunderbaum

Architectes	Julien Dubois Architectes, La Chaux-de-Fonds Julien Dubois, Sylvain Dubail, Isabel Calvo, Humberto Pereira, Cédric Haldimann, Bruno Paredes, Jordan Marchand
Paysagistes	Marc-Olivier Loup, Saint-Blaise Marc-Olivier Loup
Ingénieurs	RBA SA, Cernier Etienne Grossenbacher Vincent de Jesus

Projet No_12 On the rocks

Architectes	HPB Associates LTD, Paris Leonie Heinrich & Daniel Pöhner Guy Bez, Eric Bourg & Tiphaine Bourg
Paysagistes	Projet base sàrl, Paris Clément Willemin Franck Poirier & Bertrand Vignal
Design et signalétique	Vrignaud Nicolas
Scénographie	Analia Garcia-Ramirez

10

critiques
des projets

1er rang- 1ère mention

L'auteur de ce projet prend le parti de réaliser un espace de grande envergure, une sorte de tapis sur lequel repose l'ensemble des bâtiments de la place de la Gare. Les pavillons projetés viennent se disposer de manière déconstruite sur ce tapis. Ce dispositif confère ainsi un sentiment de grande liberté d'usage.

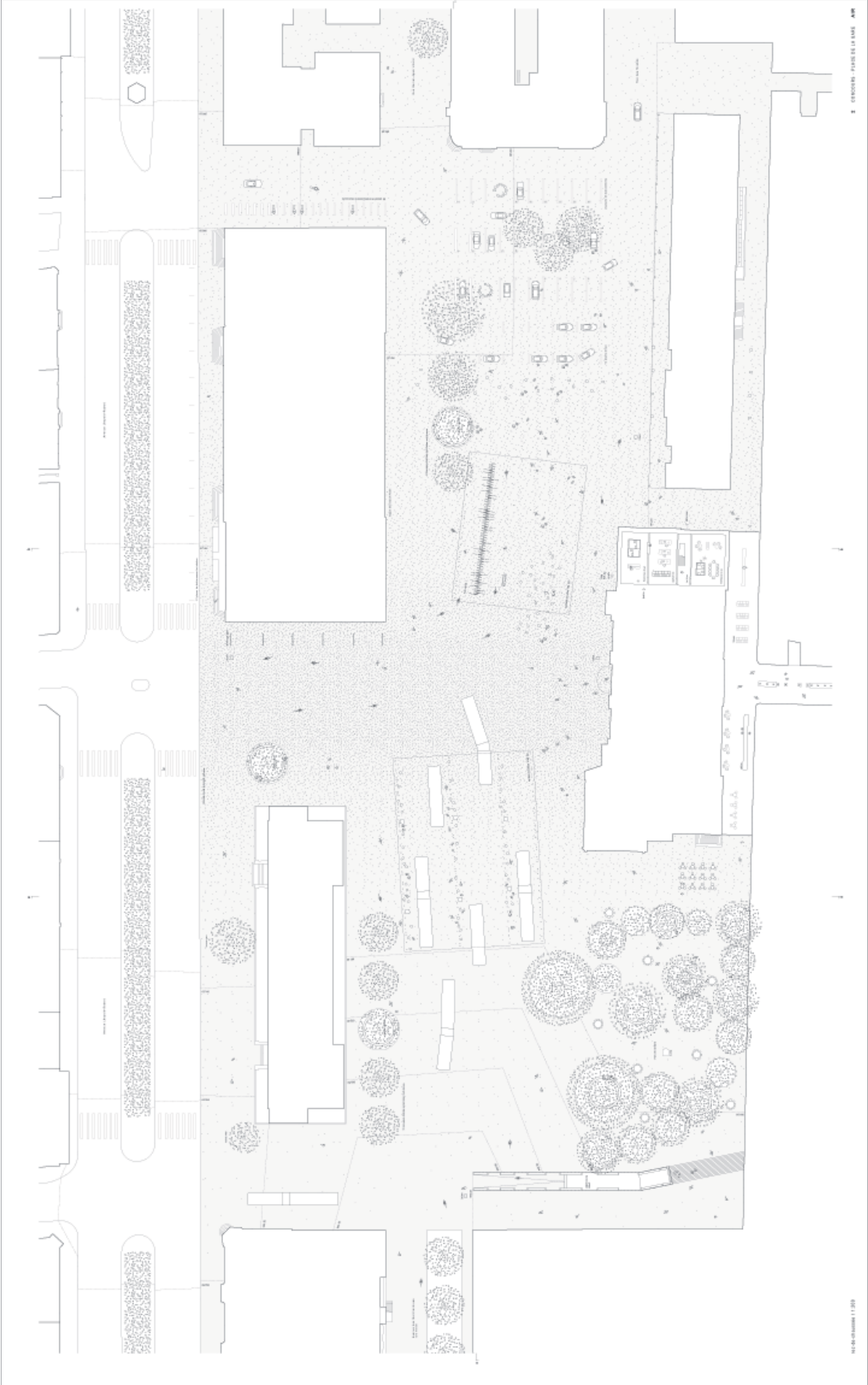
L'opportunité de ne pas reproduire la grille urbaine de la ville a le mérite de mettre en valeur l'ensemble de ce grand espace. Ce geste permet de rattacher le bâtiment de la Chambre Suisse, aujourd'hui entouré de pelouse, à la place de la Gare et à l'avenue Léopold-Robert.

Le couvert multifonctionnel permet habilement de clarifier la partie Est de la place de la Gare, dédié au trafic individuel motorisé. Ce qui inclut que tout le secteur du parvis et de l'interface est dévolu aux piétons. Le positionnement des couverts permet de cadrer la perspective sur le bâtiment de la Gare depuis le POD et suggère subtilement d'autres activités au-delà du parvis.

L'architecture des pavillons sur poteaux garantit la transparence de la place sans concurrencer les bâtiments emblématiques de la Gare, de la Poste et de la Chambre Suisse. Cette attitude permet ainsi de les mettre en valeur. Les couverts disposés sur la place sont traités de façon élégante, bien que le jury ne soit pas entièrement convaincu du confort offert par ces abris.

Les auteurs du projet dérogent au cahier des charges en intégrant les fonctions TRN dans le bâtiment de la gare CFF. Cependant, ce parti pris permet de conserver la mémoire du parc aux abords du mur de soutènement en proposant une nouvelle plantation d'arbre.

Le jury est convaincu que les réponses apportées par ce projet confèrent à l'ensemble de ce lieu une grande qualité urbaine donnant ainsi une image forte et emblématique de la porte d'entrée de la ville.



PROYECTO: PABLO DE LA BARRA - AMB

10/04/2010



Il Piano di Urbanistica
 Il Piano di Urbanistica è lo strumento urbanistico fondamentale per la gestione del territorio comunale. Esso definisce le destinazioni d'uso del suolo, le norme di attuazione e le modalità di intervento urbanistico. Il Piano di Urbanistica è approvato dal Consiglio Comunale e ha valore di legge.

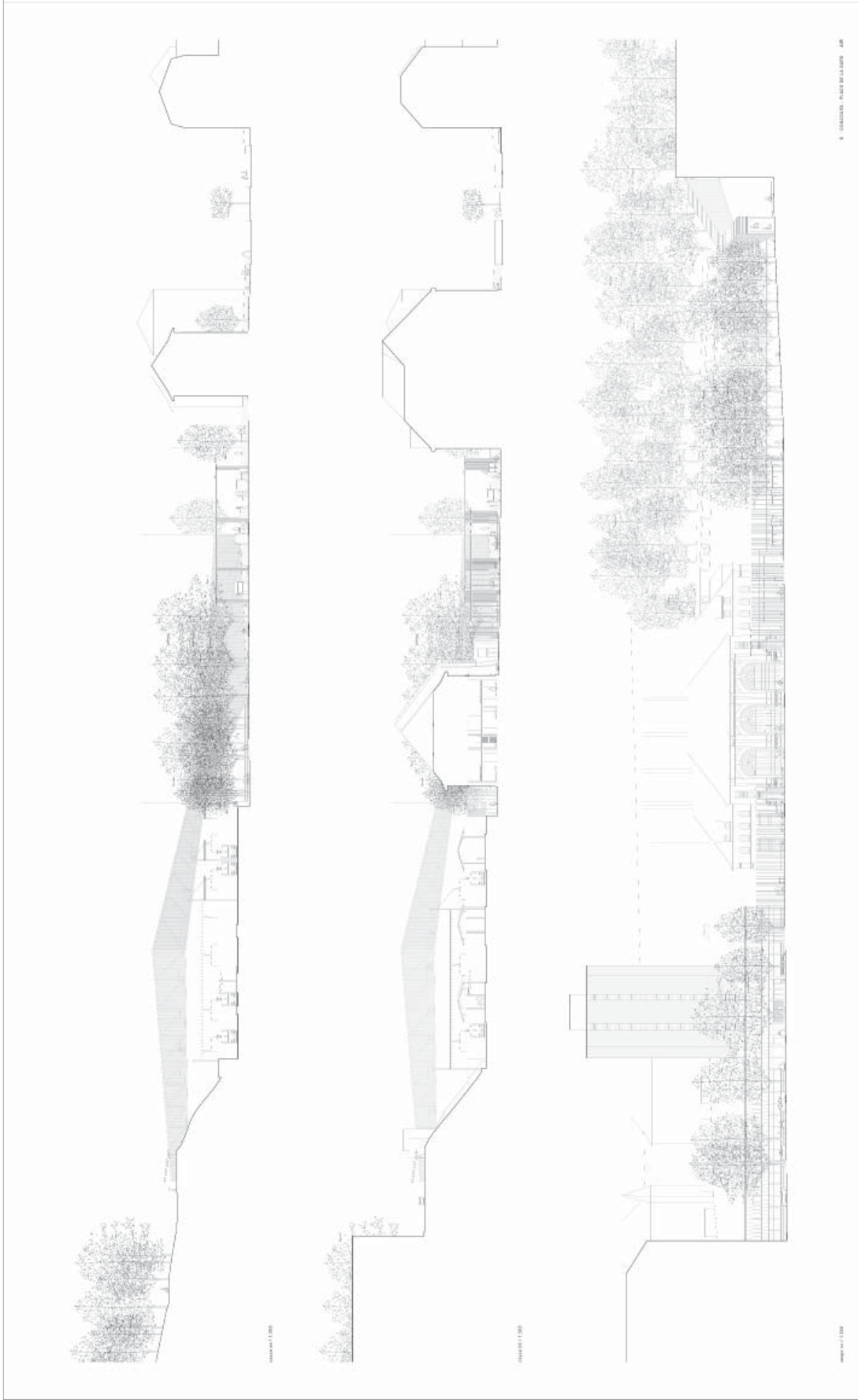
Il Piano di Urbanistica
 Il Piano di Urbanistica è lo strumento urbanistico fondamentale per la gestione del territorio comunale. Esso definisce le destinazioni d'uso del suolo, le norme di attuazione e le modalità di intervento urbanistico. Il Piano di Urbanistica è approvato dal Consiglio Comunale e ha valore di legge.



Il Piano di Urbanistica
 Il Piano di Urbanistica è lo strumento urbanistico fondamentale per la gestione del territorio comunale. Esso definisce le destinazioni d'uso del suolo, le norme di attuazione e le modalità di intervento urbanistico. Il Piano di Urbanistica è approvato dal Consiglio Comunale e ha valore di legge.

Il Piano di Urbanistica
 Il Piano di Urbanistica è lo strumento urbanistico fondamentale per la gestione del territorio comunale. Esso definisce le destinazioni d'uso del suolo, le norme di attuazione e le modalità di intervento urbanistico. Il Piano di Urbanistica è approvato dal Consiglio Comunale e ha valore di legge.





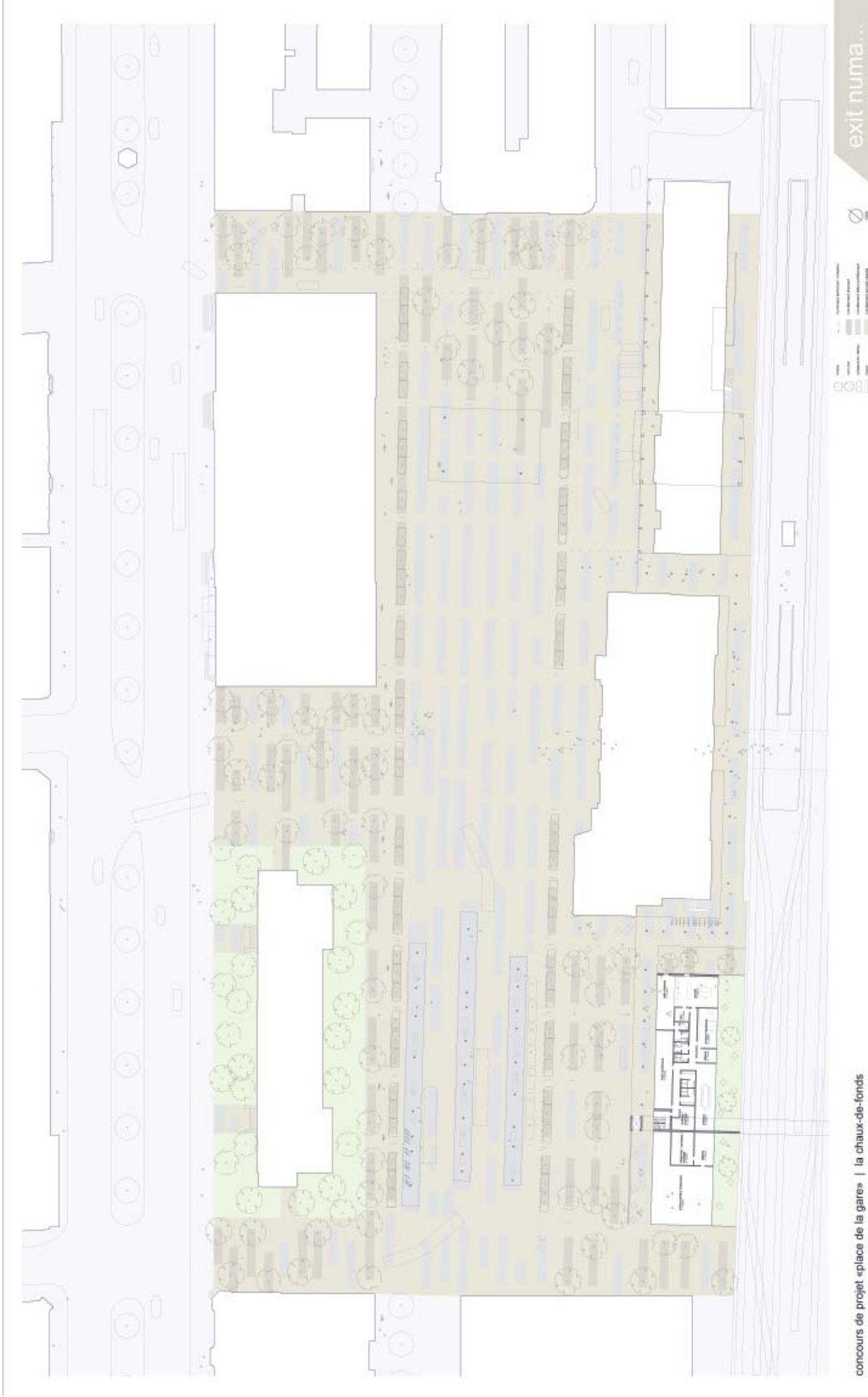
2ème rang - 1er prix

Sur la base d'une analyse approfondie de la structure urbaine de la ville, le projet propose de manière très franche de redimensionner l'espace public de la future place en lui déterminant de nouvelles limites. En utilisant deux lignes d'arbres compacts et rigoureusement taillés, au Sud et au Nord, l'espace libre prend des proportions maîtrisées au détriment de celles données par les fronts bâtis existants. L'interface est équipée, à l'Ouest, des quais couverts pour les TRN, et à l'Est, d'un espace scénique également couvert abritant une surface assez généreuse. Une césure dans cette barrière végétale du côté Sud ouvre élégamment l'accès à la gare.

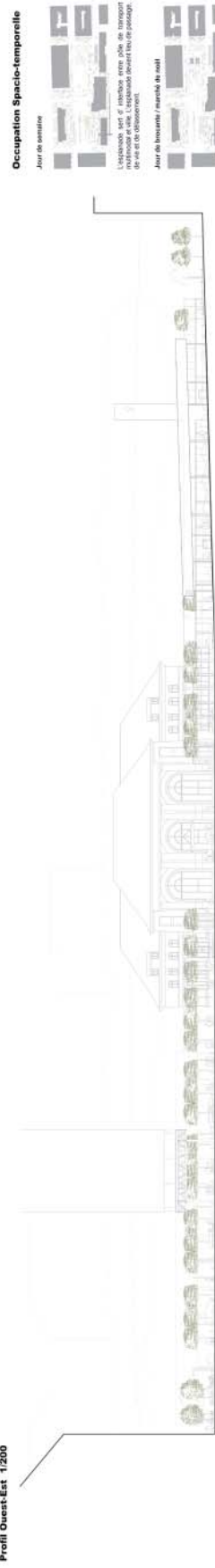
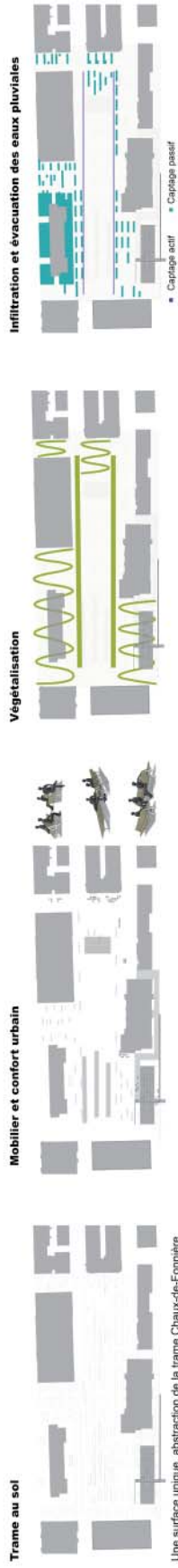
Les autres espaces qui entourent le bâtiment de la Chambre suisse, la poste et le futur bâtiment des TRN, sont entièrement et abondamment plantés. Cette proposition d'aménagement en "forêt urbaine" ne convainc pas et pose des problèmes fonctionnels. De par sa volonté de "recadrer" de manière étanche ce nouvel espace public, la place se trouve visuellement isolée des bâtiments qui la définissent de nos jours, ce qui est aussi regrettable.

Toutefois, la nouvelle place définie par les deux grandes lignées d'arbres crée une nouvelle ambiance intéressante et encadre particulièrement bien les éléments bâtis présentés sous forme de couverts. Ce dispositif de couverts permet la création d'un espace central généreux exclusivement réservé aux piétons et aux transports publics.

Ce dispositif accorde à ce nouvel espace public une unité spatiale de qualité confortée par un revêtement d'une même nature qui reprend de façon pertinente et allégorique le principe des massifs. L'unité de l'ensemble du site est assurée par le revêtement de sol qui reprend de manière allégorique le principe des "massifs" caractéristique de la ville en damier du 19ème siècle.



concours de projet «place de la gare» | la chaux-de-fonds



Occupation Spatio-temporelle

Jour de semaine

L'espacement fort et régulier entre pote de transport de vie et de déplacement.

Jour de fin de semaine / vacances de week

La connectivité offre à la Chaux-de-Fornière un espace à forte attractivité. Ces espaces sont conçus pour accueillir des événements divers.

Jour de concert

La multifonctionnalité des espaces permet d'accueillir des événements variés, favorisant ainsi la mixité sociale et la vitalité du quartier.

Jour de meeting

De par le traitement simple et urbain de la place, le développement de la rue est rendu aisé. La rue est conçue pour accueillir des événements variés, favorisant ainsi la mixité sociale et la vitalité du quartier.



exit numa...

02 —

Boogie Woogie

3ème rang - 2ème prix

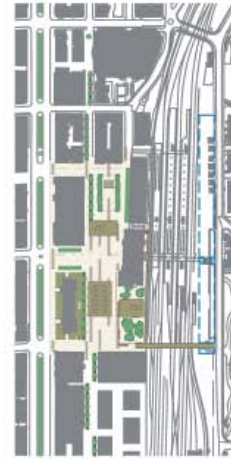
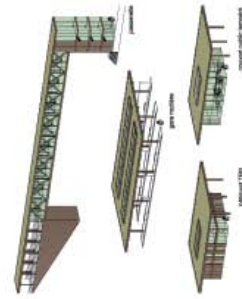
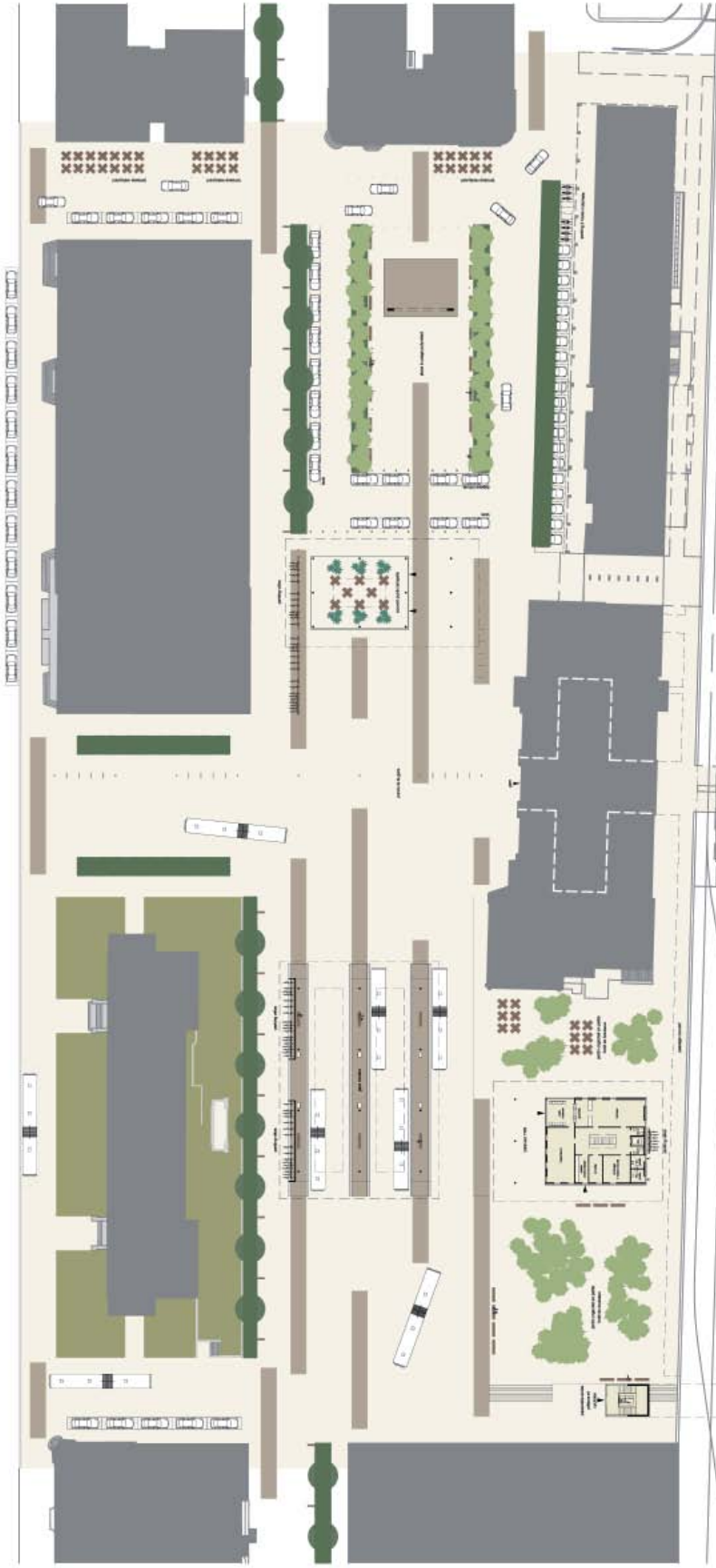
Le projet respecte avec beaucoup de soin et de clarté le cahier des charges établi. Une unité du bâti est recherchée en proposant trois pavillons de type miesien (l'un d'eux recouvre généreusement la gare routière), de facture et de matériaux identiques.

D'hauteurs identiques, correspondant au socle surélevé de la gare, les pavillons sont aussi dans leur élévation en relation avec le concept végétal mis en place. Celui-ci est soigneusement hiérarchisé : les arbres taillés en rideau renforcent soit des perspectives ou mettent en second plan, par exemple, le socle du bâtiment de la tour, tout en définissant un espace dont la valeur d'usage n'est pas adaptée ; les buissons taillés délimitent des espaces publics des voies de circulation ; un mixte de plantations souligne la rue verte.

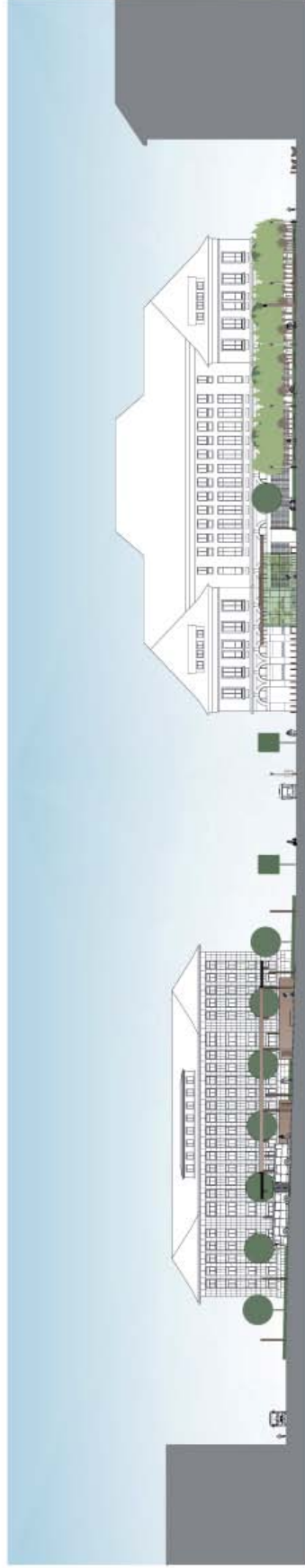
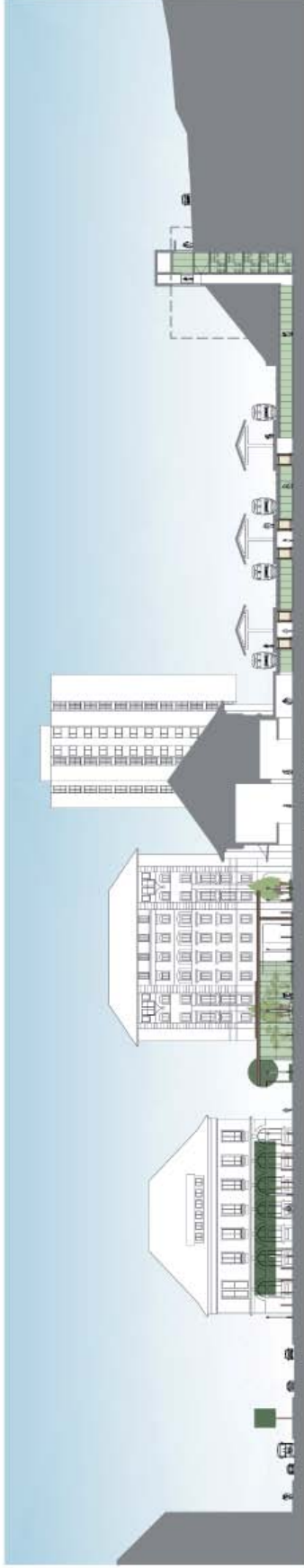
Le revêtement en enrobé coloré, de type végétal, crée une grande surface qui lie l'ancien au nouveau, à l'exception du vert qui ceinture le bâtiment de la Chambre suisse. Les bandes au sol plus foncées sont trop aléatoires, et affaiblissent fortement le parti entrant souvent en conflit avec la simplicité des pavillons proposés ou les gabarits des bâtiments existants.

L'attention portée au mobilier urbain, notamment l'éclairage et la signalisation, est en parfaite cohérence avec le concept global.

LA CHAUX-DE-FONDS CONCOURS PLACE DE LA GARE "BOOGIE WOOGIE"



LA CHAUX-DE-FONDS CONCOURS PLACE DE LA GARE "BOOGIE WOOGIE"



LA CHAUX-DE-FONDS - FONDS - CONCOURS PLACE DE LA GARE "BOOGIE WOOGIE"



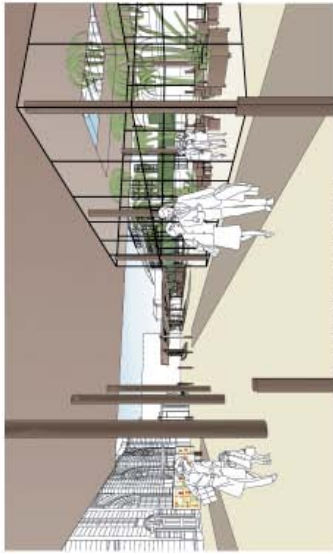
Vue de la gare routière en direction de l'ouest



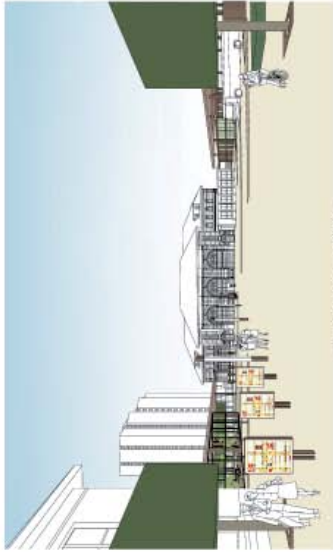
Vue de l'est de la place en direction de l'ouest



Vue du couloir temporaire sur la gare et la gare routière



Vue d'ensemble du couloir en direction de l'ouest



Perspective de l'ancien personnel à la gare



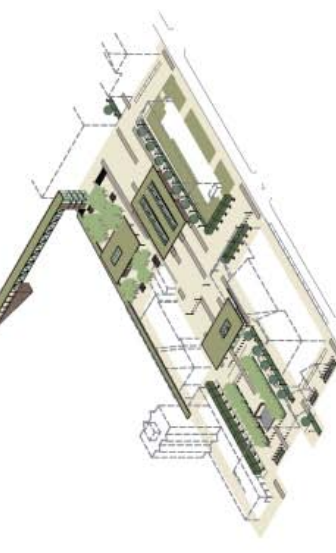
Vue d'ensemble du couloir public en direction de l'est



CONCEPT ARCHITECTURAL
 Le projet de la gare de la Chaux-de-Fonds est un projet de gare multimodale qui vise à offrir un espace public de qualité et à améliorer l'expérience des voyageurs. Le projet est basé sur les principes de la durabilité, de la transparence et de la participation citoyenne. Le projet est un exemple de la manière dont la gare peut être un espace public de qualité et un lieu de rencontre pour la communauté.



MATÉRIEL
 Le projet utilise des matériaux de qualité et durables, tels que le bois, la brique et la pierre. Les matériaux sont choisis pour leur aspect esthétique et leur durabilité. Le projet est un exemple de la manière dont les matériaux peuvent être utilisés pour créer un espace public de qualité.



PROJET GARE



CONCEPT ESPACE
 Le projet de la gare de la Chaux-de-Fonds est un projet de gare multimodale qui vise à offrir un espace public de qualité et à améliorer l'expérience des voyageurs. Le projet est basé sur les principes de la durabilité, de la transparence et de la participation citoyenne. Le projet est un exemple de la manière dont la gare peut être un espace public de qualité et un lieu de rencontre pour la communauté.



11

Damien

4ème rang - 3ème prix

Le projet comprend une délimitation centrale par une trame qui réinterprète à l'échelle de la place la rationalité urbaine de La Chaix-de-Fonds. Cette trame constituée de plaques de béton avec des teintes différentes a la capacité de répondre aux besoins fonctionnels de la place et d'accueillir en son centre un élément sculptural et lumineux de qualité.

Le jury apprécie la radicalité de cette proposition qui dégage un grand espace ouvert. Il juge intéressant les scénarios d'usages proposés par le concurrent, sans toutefois pouvoir en apprécier la pertinence en regard des réels besoins de la ville. Le prolongement de la rue verte est traité de manière intéressante et souligné par un bâtiment bas qui s'ouvre le long de ce parcours et sur la place. Le raccord de ce dispositif en damier à d'autres endroits est moins convaincant, notamment au sud de la place.

La simplicité de la proposition amène certainement une unité favorable et un ordre qui a la capacité de régler de façon aisée les problèmes fonctionnels posés par cette place. En revanche, on peut considérer que cette attitude franche peut induire une ambiance dépouillée et accentuée par une absence caractérisée de toute forme de végétation.

Le traitement architectural des pavillons est de qualité. On peut simplement regretter que le choix d'adopter en façade une trame inspirée de celle du damier amène certes à une cohérence dans l'aménagement proposé, mais relie trop le langage des pavillons à celui du sol.

LA CHAUX-DE-FONDS - CONCOURS PLACE DE LA GARE

MARILYN



LA MAÎTISE DES ESPACES DE TRAVAIL ET DE LA MOBILITÉ EN PLACE DE LA GARE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE SONT LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE CE PROJET. LE BÂTIMENT DE LA GARE DOIT ÊTRE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA VILLE, UN LIEU DE RENCONTRE ET DE TRAVAIL, UN LIEU DE VIE.

RECRUTEMENT DE SOL



LE BÂTIMENT DE LA GARE DOIT ÊTRE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA VILLE, UN LIEU DE RENCONTRE ET DE TRAVAIL, UN LIEU DE VIE. LE BÂTIMENT DE LA GARE DOIT ÊTRE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA VILLE, UN LIEU DE RENCONTRE ET DE TRAVAIL, UN LIEU DE VIE.

PLATEFORME

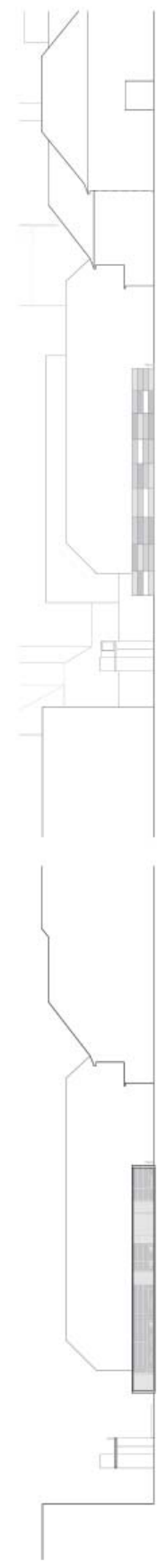
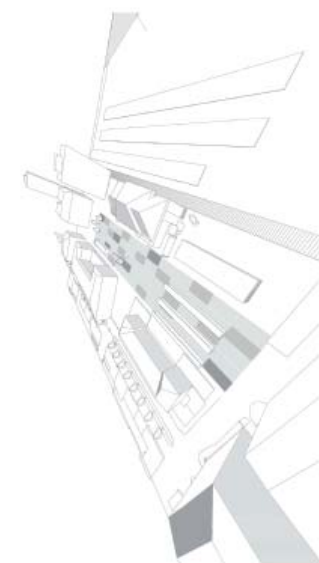
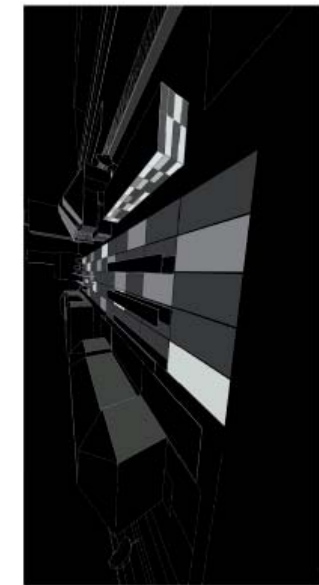
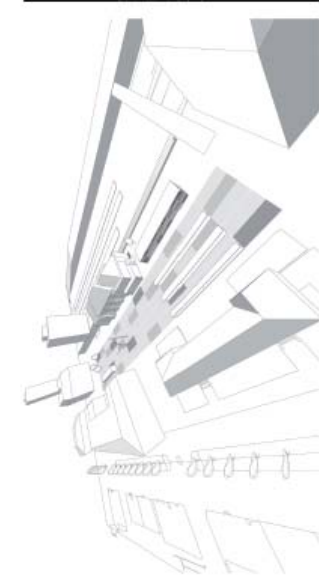


LE BÂTIMENT DE LA GARE DOIT ÊTRE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA VILLE, UN LIEU DE RENCONTRE ET DE TRAVAIL, UN LIEU DE VIE. LE BÂTIMENT DE LA GARE DOIT ÊTRE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA VILLE, UN LIEU DE RENCONTRE ET DE TRAVAIL, UN LIEU DE VIE.

PROJET DE LA GARE



LE BÂTIMENT DE LA GARE DOIT ÊTRE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA VILLE, UN LIEU DE RENCONTRE ET DE TRAVAIL, UN LIEU DE VIE. LE BÂTIMENT DE LA GARE DOIT ÊTRE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA VILLE, UN LIEU DE RENCONTRE ET DE TRAVAIL, UN LIEU DE VIE.



COUPE A-A 1/1000

FACE B-B' 1/1000

01—

Verte traverse

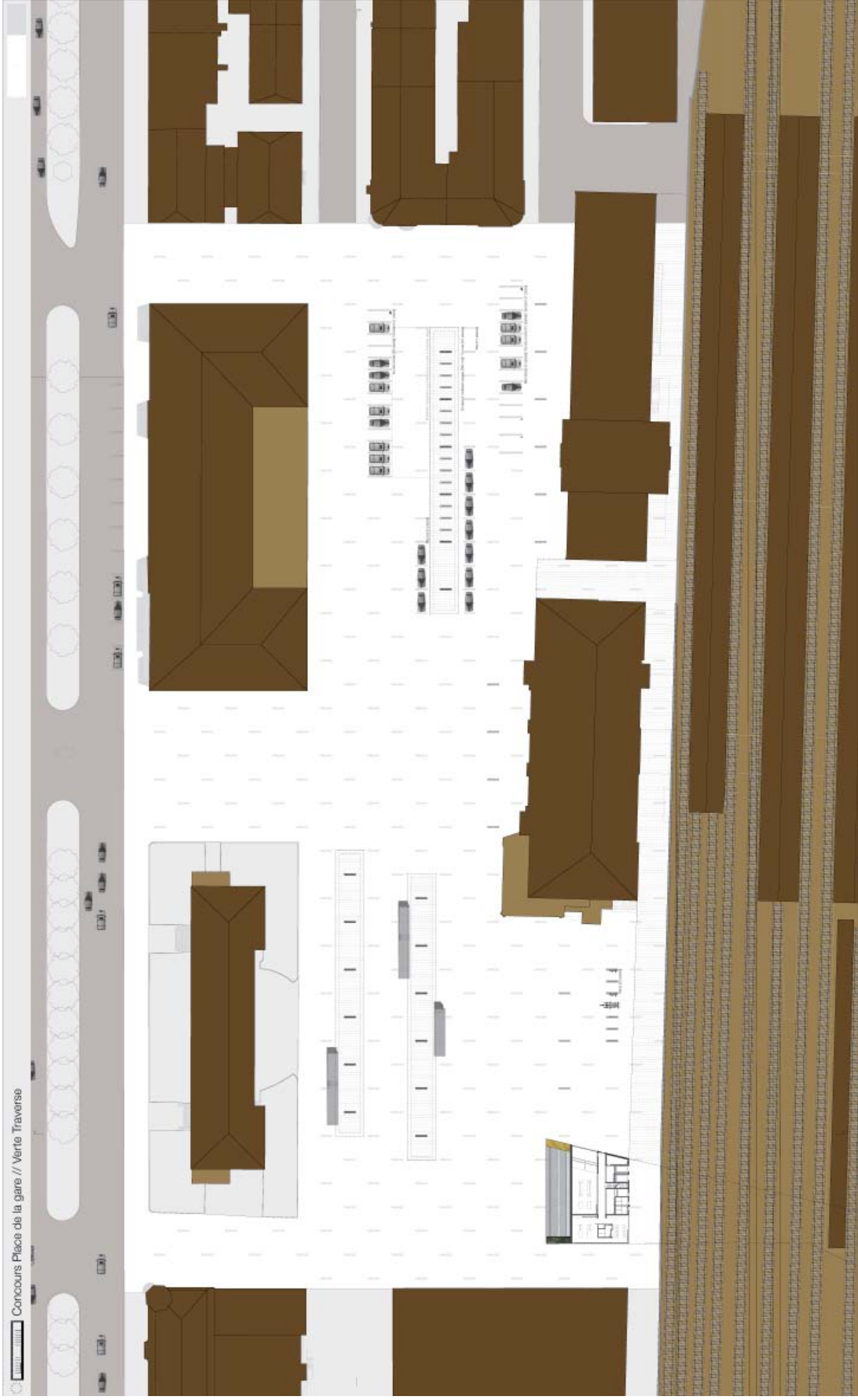
5ème prix - 4ème rang

Le projet propose un traitement unitaire de l'ensemble de la place avec un sol en béton sur lequel sont disposés trois longs couverts. Sur cette place de la Gare sobrement traitée vient se poser une généreuse et confortable passerelle entourée d'un mur végétal qui relie, par-dessus le faisceau des voies ferrées, la place de la Gare et le parc des Crétêts.

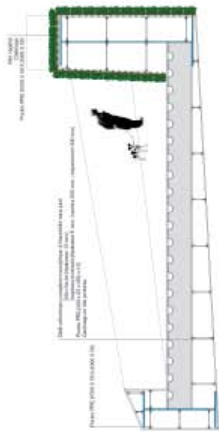
Le bâtiment des TRN est intégré à cet ouvrage d'art et logé sous l'escalier monumental terminant la passerelle. Ce dispositif a comme inconvénient le fait qu'il fait dépendre la réalisation des fonctions liées aux transports à l'exécution de la passerelle.

Le traitement de la place est extrêmement sobre, réduit à ses éléments les plus essentiels. Ce minimalisme souhaité en tant que contraste avec l'exubérance végétale de la passerelle amène néanmoins une ambiance qui n'est pas chaleureuse. La spatialité qui en découle n'est pas à même de caractériser un espace accueillant et représentatif d'une entrée de ville.

La proposition de mobilier intégré est bien développée et intéressante. En revanche, la gestion des circulations privées et l'organisation des parkings reste sommaire et risque de pénaliser l'espace prioritairement destiné aux transports publics et aux piétons.



DETAILS



MEUBLES

Le mobilier urbain est conçu pour être polyvalent et adaptable à différents usages. Il est conçu pour être durable et résistant aux intempéries. Les matériaux utilisés sont de qualité et permettent de garantir une longue durée de vie. Le mobilier est également conçu pour être facile à entretenir et à réparer. Les détails de conception sont soignés et permettent de créer un mobilier urbain moderne et fonctionnel. Les meubles sont conçus pour être installés dans des zones piétonnes et pour offrir un espace de repos et de détente aux usagers. Les meubles sont également conçus pour être compatibles avec les normes de sécurité et de réglementation en vigueur. Les meubles sont conçus pour être faciles à installer et à démonter, ce qui permet de les adapter à différents contextes urbains. Les meubles sont conçus pour être compatibles avec les normes de sécurité et de réglementation en vigueur. Les meubles sont conçus pour être faciles à installer et à démonter, ce qui permet de les adapter à différents contextes urbains.

DETAIL MOBILIER URBAIN

Aménagement

Le mobilier urbain est conçu pour être polyvalent et adaptable à différents usages. Il est conçu pour être durable et résistant aux intempéries. Les matériaux utilisés sont de qualité et permettent de garantir une longue durée de vie. Le mobilier est également conçu pour être facile à entretenir et à réparer. Les détails de conception sont soignés et permettent de créer un mobilier urbain moderne et fonctionnel. Les meubles sont conçus pour être installés dans des zones piétonnes et pour offrir un espace de repos et de détente aux usagers. Les meubles sont également conçus pour être compatibles avec les normes de sécurité et de réglementation en vigueur. Les meubles sont conçus pour être faciles à installer et à démonter, ce qui permet de les adapter à différents contextes urbains.



Table de l'alignement de l'alignement urbain

PLANS



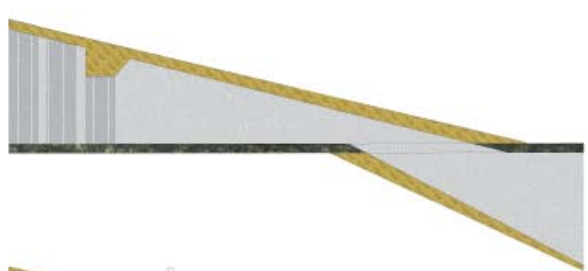
Plan de l'alignement de l'alignement urbain



Plan de l'alignement de l'alignement urbain



Plan de l'alignement de l'alignement urbain



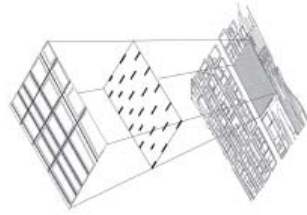
Plan de l'alignement de l'alignement urbain





CONCEPT LIBRAIR

Le projet de la vente traverse, librai, est un projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la vente traverse, situé à l'angle de la rue de la gare et de la rue de la traverse. Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à y intégrer une librairie, un espace de travail et un espace de vente. Le projet est en phase de concertation avec les services de l'urbanisme et de l'environnement de la ville de Paris.



REFERENCES



CONCEPT PAYSAGE

Le projet de la vente traverse, librai, est un projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la vente traverse, situé à l'angle de la rue de la gare et de la rue de la traverse. Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à y intégrer une librairie, un espace de travail et un espace de vente. Le projet est en phase de concertation avec les services de l'urbanisme et de l'environnement de la ville de Paris.



AMBIANCE



FLUX



Le projet de la vente traverse, librai, est un projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la vente traverse, situé à l'angle de la rue de la gare et de la rue de la traverse. Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à y intégrer une librairie, un espace de travail et un espace de vente. Le projet est en phase de concertation avec les services de l'urbanisme et de l'environnement de la ville de Paris.



03 —

2 Charles²

Éliminé au 2ème tour

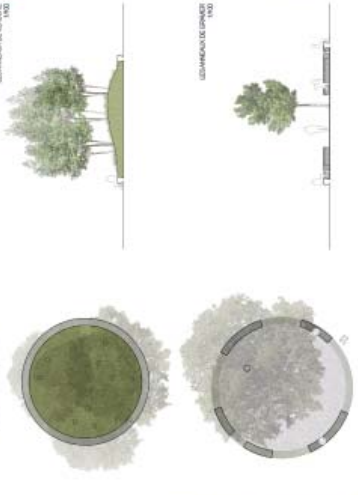
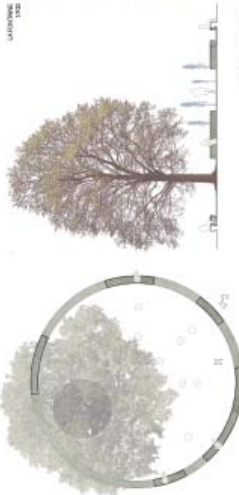
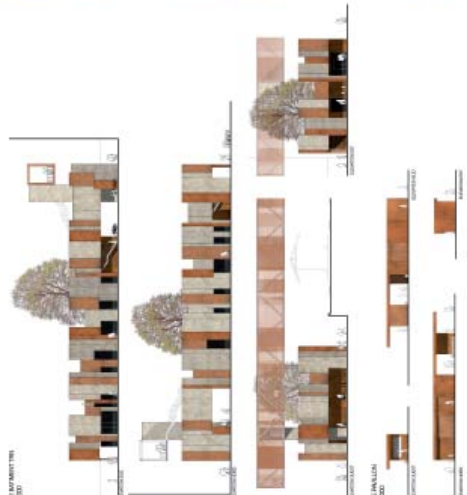
Le projet propose la matérialisation d'un grand parvis longitudinal Est-Ouest s'inspirant de la trame urbaine. A l'intérieur du périmètre du parvis, la relation entre les éléments construits et les diverses trames végétales proposées provoque une certaine confusion, tant au niveau de la lecture de la place dans son ensemble que dans les rapports pleins et vides. Il en résulte un espace où le plein domine, ce qui contredit l'intention des auteurs d'offrir un parvis ouvert et généreux.

Les plantations, surlignées côté espace polyvalent par une seconde plantation d'inspiration libre, ne facilitent pas la lecture des limites de la place. Si la proposition d'une grande esplanade piétonne plantée de grands arbres est attractive, il en résulte toutefois une relation visuelle difficile avec certains bâtiments remarquables de la place, notamment avec celui du bâtiment de la gare.

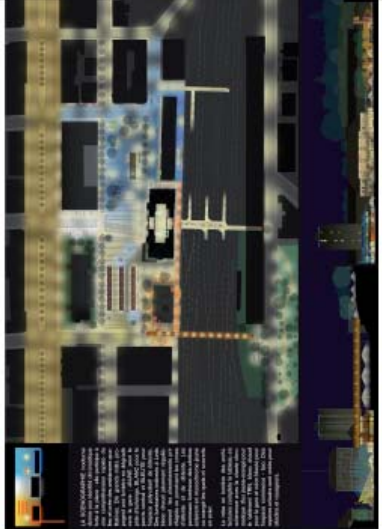
Les revêtement de sol, constitués d'une succession de bandes de béton désactivées, ne sont pas en concordance avec le caractère souhaité pour la future place. La proposition d'anneaux encerclant les grands arbres, d'habitude appliquée sur un sol construit, n'est pas en adéquation avec le lieu.

Le bâtiment TRN projeté est composé d'un corps sur un seul niveau dont la toiture est aménagée en jardin surplombant la place, ce qui s'avère être une solution non convaincante.

**2 CHARLES²
CONCOURS - PLACE DE LA GARE**



LE DÉVELOPPEMENT est un programme de 1,5 million de m² de logements, de bureaux, de commerces et de services, destinés à accueillir 10 000 habitants. Le projet est situé à la gare de Lyon, à Paris, dans le quartier de la Gare. Le programme est divisé en deux phases : la phase 1, qui comprendra 1,2 million de m² de logements et de bureaux, et la phase 2, qui comprendra 0,3 million de m² de logements et de bureaux. Le projet est financé par le Département de la Seine-Saint-Denis, la Région Île-de-France et le Ministère de l'Équipement, du Logement et de l'Énergie.



06 — La bonne place

Éliminé au 2ème tour

Le parti de ce projet marque clairement la prolongation de la rue Verte. Il propose également une identification claire des secteurs ; transports publics, parvis et espace polyvalent. Le jury relève avec intérêt la volonté d'assurer la liaison Est-Ouest par la prolongation ainsi que la proposition de liaison le long du mur de soutènement des CFF. La perspective entre la gare et l'avenue Léopold-Robert, avec son allée d'arbre est également appréciée par le jury.

La fragmentation de ces trois espaces nuit à l'unité de l'ensemble de la place, ce d'autant plus qu'elle est renforcée par des cheminements qui créent une confusion des différents flux piétons et véhiculaires. De plus, la matérialisation différenciée de ces trois espaces accentue cet effet de fragmentation.

Le pavillon proposé sur le parvis, fait l'objet d'un formalisme excessif. Le dimensionnement de ce pavillon est clairement insuffisant pour accueillir les fonctions envisagées. De plus, le thème du gradin sur le parvis ne convainc pas le jury.

Le bâtiment des TRN est accroché au quai des bus ce qui le rend fonctionnellement intéressant. Toutefois, cette attitude génère un espace résiduel à l'arrière de ce bâtiment peu attractif malgré la présence de quelques arbres isolés, proposition peu adéquate que l'on retrouve sur le parvis et l'espace polyvalent.

La bonne Place
Caractérisation d'espace de la gare



Plan Masse 1:200 La bonne Place

La bonne Place

Qualification / Réhabilitation de la gare



Perspective du bâtiment TRN



Panorama 3 de 3



Elevation du bâtiment TRN 1/200

Coupe B-B



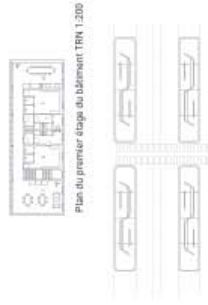
Coupe A-A



Elevation du bâtiment TRN 1/200



Elevation du Pavillon 1/200



Plan du premier étage du bâtiment TRN 1/200



Plan de rez-de-chaussée du bâtiment TRN 1/200



Plan de rez-de-chaussée du Pavillon 1/200



Plan de rez-de-chaussée du Pavillon 1/200



Après de la passerelle

04 —

Rendez-vous 16^o place de la Gare

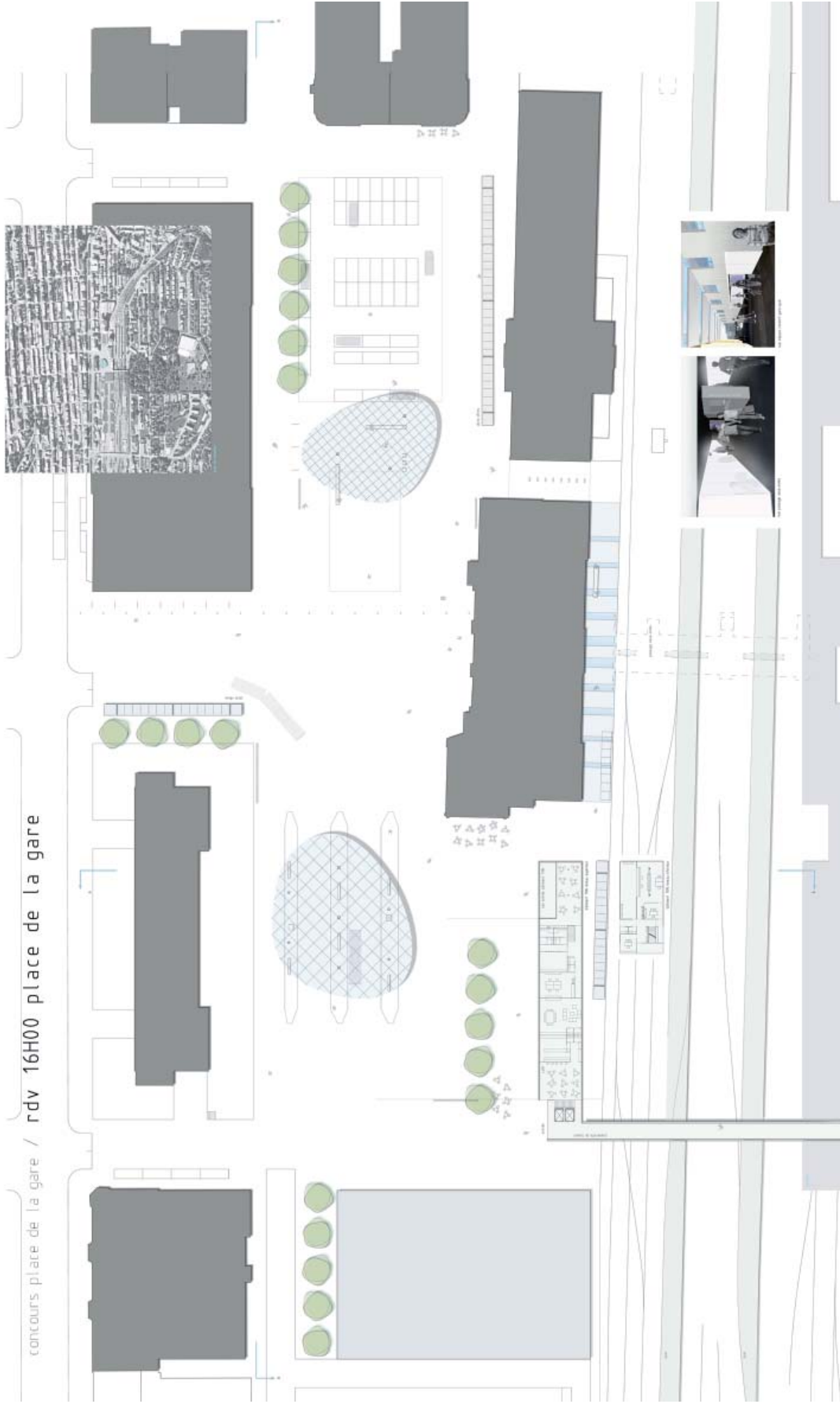
Éliminé au 1er tour

Le projet propose la construction de deux couverts de grande dimension, l'un abritant les quais des TRN, l'autre protégeant un espace public et de rencontre. Ces deux structures légères et transparentes, grâce à leur couverture entièrement en verre, sont disposées de part et d'autre de la gare et occupent l'espace de la place de manière prépondérante. Leurs formes, totalement libres et aléatoires, sans aucune référence aux éléments bâtis environnants, créent un événement singulier dont l'intérêt ne réside que dans leurs qualités esthétiques intrinsèques. La couverture Ouest, dont la géométrie ne parvient pas à couvrir entièrement les quais qu'elle serait censée abriter apparaît, tout comme l'autre à l'Est, comme un objet structurel insolite et peu pertinent.

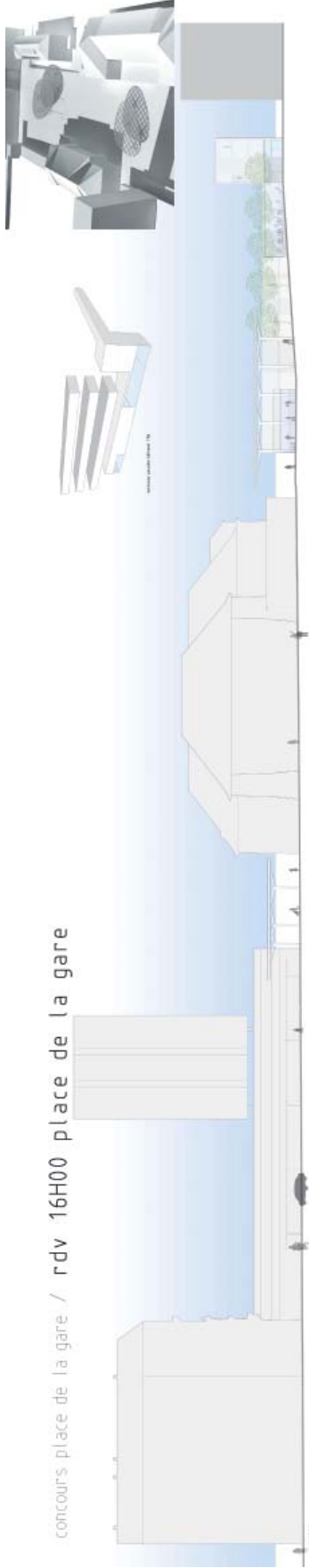
Le bâtiment à l'usage des TRN, tout comme la passerelle n'ont pas fait l'objet de la même attention et ne révèlent aucune réflexion architecturale. Il en est de même pour le mobilier urbain et pour tous les autres éléments constitutifs de la place qui n'ont pas fait l'objet d'un développement particulier.

Pour ces raisons, le jury a considéré que ce projet ne répond pas aux critères d'appréciation de ce concours, notamment les qualités urbanistiques, spatiales et d'aménagement.

concours place de la gare / rdv 16H00 place de la gare



concours place de la gare / rdv 16H00 place de la gare



Concours développement place de la gare

Etat des lieux
 Le site présente un accès très agréable à l'échelle de la ville et facile, les aménagements de la voirie sont adaptés à la circulation des véhicules, les trottoirs sont larges et les passages piétons sont bien matérialisés. Le site est bien desservi par les transports en commun, les lignes de bus sont nombreuses et les horaires sont adaptés à la circulation des véhicules. Le site est bien desservi par les transports en commun, les lignes de bus sont nombreuses et les horaires sont adaptés à la circulation des véhicules. Le site est bien desservi par les transports en commun, les lignes de bus sont nombreuses et les horaires sont adaptés à la circulation des véhicules.

Le projet
 Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et de logements, d'une surface totale de 10 000 m². Le bâtiment sera construit en béton armé et sera doté d'une structure métallique. Le bâtiment sera construit en béton armé et sera doté d'une structure métallique. Le bâtiment sera construit en béton armé et sera doté d'une structure métallique.

Le programme
 Le programme est composé de bureaux et de logements. Le bâtiment sera construit en béton armé et sera doté d'une structure métallique. Le bâtiment sera construit en béton armé et sera doté d'une structure métallique. Le bâtiment sera construit en béton armé et sera doté d'une structure métallique.



08 — Wunderbaum

Éliminé au 1er tour

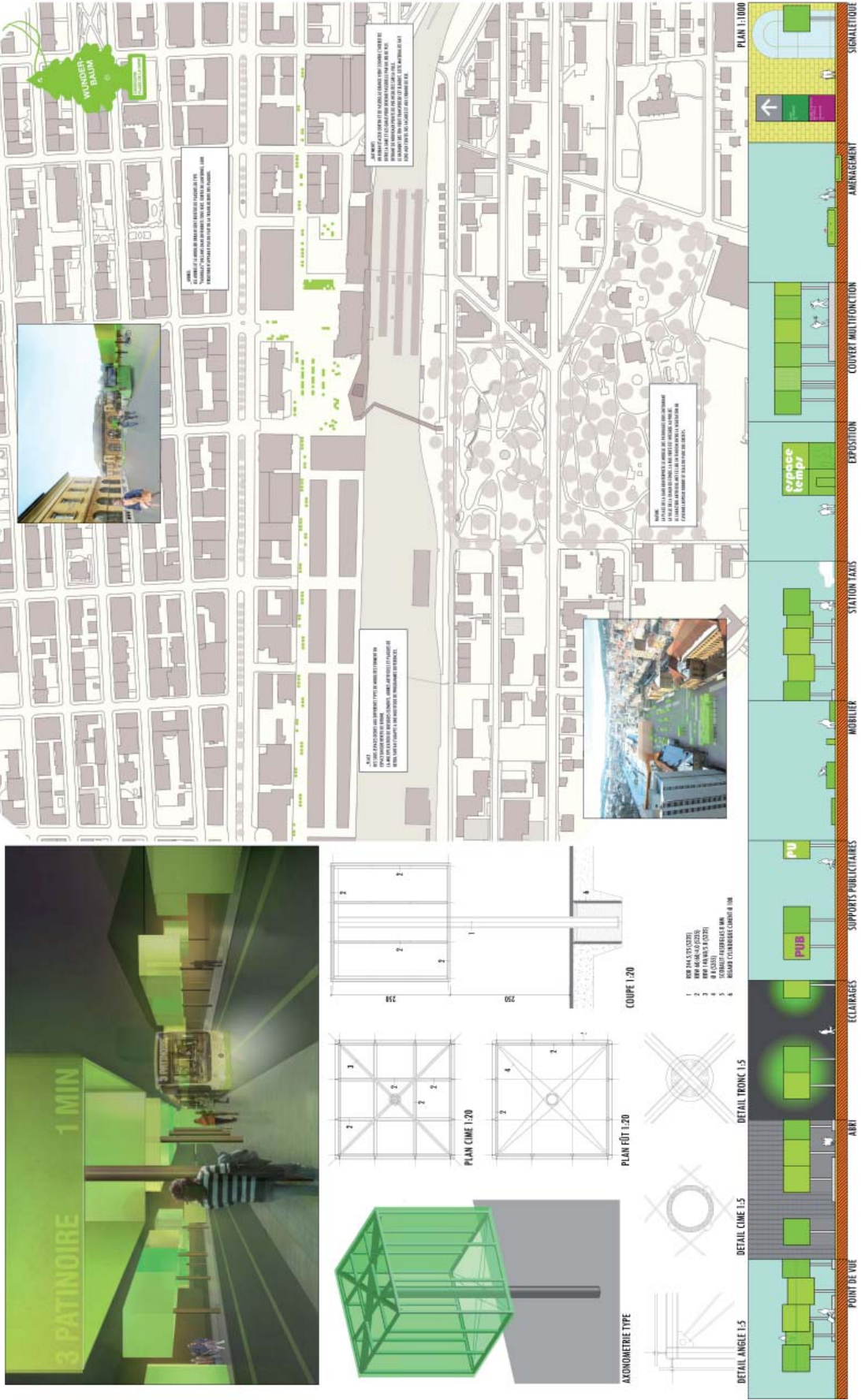
Le projet se caractérise par la mise en forme d'un module de mobilier urbain, en forme d'arbres artificiels, dont la répétition et l'assemblage modulaire répond aux nécessités fonctionnelles de la place – abris de bus, couvert polyvalent, parasols pour les terrasses, entre autres.

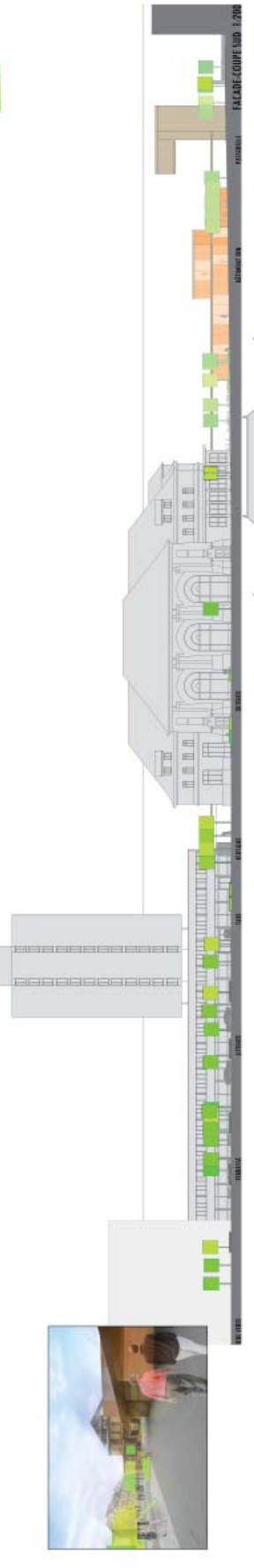
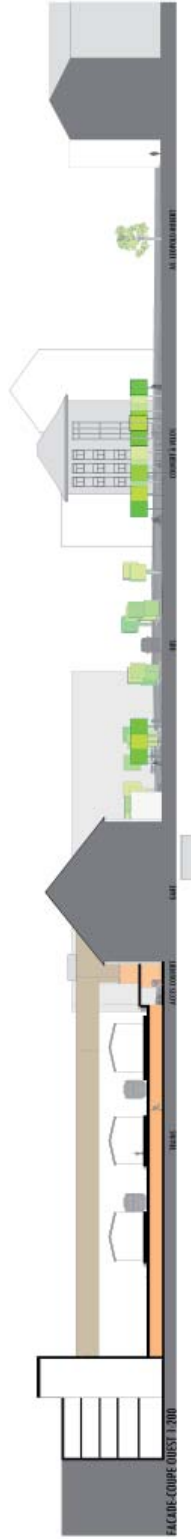
Malgré l'effort d'unifier la place par un sol en bitume, la proposition se dénote par une extrême fragmentation des espaces et par un encombrement non souhaitable engendré par la multiplication des arbres artificiels.

Le bâtiment TRN est empreint de formalisme et le langage architectural adopté, basé sur l'emploi d'acier corten et de faberglass orange, très expressionniste, ne semble pas adéquat au lieu.

Pour ces raisons, le jury a considéré que ce projet ne répond pas aux critères d'appréciation de ce concours, notamment les qualités urbanistiques, spatiales et d'aménagement.







12 —

On the rocks

Éliminé au 1er tour

Le projet est attentif à la matérialisation du sol. Cependant, l'image qui en résulte n'est pas convaincante, et, par sa fragmentation extrême, introduit une confusion visuelle.

Les bâtiments, très différenciés, sont conçus comme des « objets de design ». Ils s'avèrent cependant peu en proportion et en adéquation avec le site et leurs fonctions. Les couverts abris-bus en sont un exemple flagrant : trop étroits, leur formalisme n'apporte rien de plus à leur valeur d'usage.

L'ambiance des images poétiques ou de référence - en ce qui concerne le sol ou le traitement du béton ou du verre griffé pour retenir la neige en surface des bâtiments - n'est pas concrétisée à satisfaction dans la proposition.

Pour ces raisons, le jury a considéré que ce projet ne répond pas aux critères d'appréciation de ce concours, notamment les qualités urbanistiques, spatiales et d'aménagement.

